

Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 4 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le 4 avril à 17 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Date de convocation : 27 mars 2017

Présents :

Mesdames, PROT, MECHE, DANVY, BIDAULT Messieurs JUBERT, ROCHET, LOUPIAS, MARIN, CAMUS, BOSCARINO, TELLIER, PROUTEAU, LALANGE, MARCQ, BOISLAIGUE, VALET et RENARD

Absents excusés:

Madame PRAULT a donné pouvoir à Monsieur JUBERT
Madame BERTHON a donné pouvoir à Madame PROT
Madame SCHNEIDER a donné pouvoir à Monsieur CAMUS
Monsieur DAUBORD a donné pouvoir à Madame BIDAULT
Monsieur BARRE, représenté par son suppléant, Monsieur ROCHET
Monsieur BORGEAIS, représenté par son suppléant Monsieur RENARD
Monsieur BURDIN

Assistaient également :

Monsieur VANGAEVEREN, Trésorier,
Mesdames NOGRETTE, PAULMIER et MELIN, Messieurs ROCAMORA et GUILLOT, membres suppléants,
Mesdames Christelle CHAMBARD, Secrétaire Générale et Catherine BOISBOURDIN, responsable du service finances.

Le Président donne lecture du compte rendu de la dernière session du Conseil Communautaire en date du 31 janvier 2017 ; le Conseil Communautaire l'approuve à l'unanimité.

Il propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Assujettissement à la TVA du projet de construction d'un multiservice à Paulnay
- Mise à l'étude des logements de l'ancien presbytère de Mézières

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte la proposition du Président.

Présentation des budgets 2017

Monsieur le Président présente son rapport sur les projets de budgets 2017

Décisions du Président

Dans le cadre des délégations de pouvoir attribuées par délibération du Conseil Communautaire en date du 6 mai 2014, prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Président informe le Conseil Communautaire, des décisions qu'il a prises :

D2017/01. Marché de travaux pour la construction d'un atelier relais de 300 m² à MEZIERES-EN-BRENNE **Sous traitance du lot N° 2 – Gros Œuvre**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que dans le cadre du marché de travaux pour la construction d'un atelier relais de 300 m² à MEZIERES-EN-BRENNE, l'entreprise VIANO, titulaire du Lot N°2 – Gros Œuvre a présenté et a demandé l'acceptation de sous-traitance des prestations de réalisation de dallage à l'entreprise LSBI de CHAMBRAY LES TOURS (37170).

Il précise qu'il a accepté la sous-traitance de ces prestations à l'entreprise LSBI en paiement direct pour un montant de 7 841,68 € HT.

D2017/02 - Marché pour la réalisation de l'étude de sol dans le cadre du projet de création d'un commerce Multiservices à PAULNAY

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que dans le cadre du projet de création d'un commerce multiservices à PAULNAY, il a consulté différents bureaux d'études pour la réalisation de l'étude de sol. Suite à cette consultation il a retenu l'offre du cabinet GEODECRION d'ESVRES SUR INDRE (37390) pour un montant de 1500 € HT.

Commission des finances

N°02/01-2017 – Modification de la composition de la commission des finances :

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la démission en date du 26 décembre 2016, de Monsieur Christian Borgeais du rôle de Président de la commission des finances. Aussi, il propose de revoir la composition de cette commission afin que chaque Président de commission y participe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne comme membres de la **commission « Finances »** :

- Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président
- Monsieur Christian BORGEAIS, Président de la commission des « Affaires scolaires périscolaires, jeunesse et sport »
- Monsieur Guy VALET, Président de la commission « Bâtiments et transition énergétique »
- Monsieur Jean-Michel LOUPIAS, Président de la commission « Services à la personne »
- Monsieur Christian BOISLAIGUE, Président de la commission « Voirie, ordures ménagères et environnement »
- Monsieur Sébastien LALANGE, Président de la commission « développement économique, tourisme et aménagement du territoire »
- Madame Martine PRAULT, Azay-le-Ferron
- Monsieur Gérard ROCHET, Lingé
- Monsieur Hervé FLEURY, Martizay
- Monsieur Michel DAUBORD, Mézières-en-Brenne
- Mesdames Cécile TELLIER et Stéphanie MAQUIN, Migné
- Monsieur Alain POTIER, Obterre
- Monsieur Bruno COULON, Paulnay
- Monsieur Jean-Claude FABRE, Saulnay
- Madame Annick MELIN, Ste Gemme

Comptes de Gestion 2016 des Budgets Logements, Affaires économiques et Principal

N°02/02-2017 – Approbation des comptes de gestion 2016 dressés par Monsieur Jean Philippe VANGAEVEREN, Trésorier

Monsieur le Trésorier présente les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer ; le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ainsi que les comptes de gestion qu'il a dressés accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil Communautaire, statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution des budgets de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir entendu la confirmation de Monsieur VANGAEVEREN, Trésorier, sur l'énoncé des comptes de gestion, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés par le Trésorier, pour l'exercice 2016 visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation des Comptes Administratifs

N°02/03-2017 - Compte Administratif 2017 Budget « Affaires économiques »

Monsieur Guy VALET, 2^{ème} Vice-Président, rappelle le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016 du budget annexe « affaires économiques ». Il présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe correspondant, dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS Président.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	2 238,89		8 168,90		10 407,79	
Opérations de l'exercice	131 217,61	134 535,89	151 826,29	205 867,45	283 043,90	340 403,34
TOTAUX	133 456,50	134 535,89	159 995,19	205 867,45	293 451,69	340 403,34
Résultats de clôture		1 079,39		45 872,26		46 951,65
Restes à réaliser			236 584,26		236 584,26	
TOTAUX CUMULES	133 456,50	134 535,89	396 579,45	205 867,45	530 035,95	340 403,34
RESULTATS DEFINITIFS		1 079,39	190 712,00		189 632,61	

- constate pour la comptabilité du Budget « Affaires Economiques », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

N°02/04-2017 - Compte Administratif 2017 Budget « Logements »

Monsieur Guy VALET, 2^{ème} Vice-Président, rappelle le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016 du budget annexe « Logements ». Il présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe correspondant, dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS Président.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		44 871,41	29 595,12		29 595,12	44 871,41
Opérations de l'exercice	231 637,38	241 166,07	189 443,75	211 104,39	421 081,13	452 270,46
TOTAUX	231 637,38	286 037,48	219 038,87	211 104,39	450 676,25	497 141,87
Résultats de clôture		54 400,10	7 934,48			46 465,62
Restes à réaliser			3 156,96		3 156,96	
TOTAUX CUMULES	231 637,38	286 037,48	222 195,83	211 104,39	453 833,21	497 141,87
RESULTATS DEFINITIFS		54 400,10	11 091,44			43 308,66

- constate pour la comptabilité du Budget « Logements », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

N°02/05-2017 - Compte Administratif 2016 Budget « Principal »

Monsieur Guy VALET, 2^{ème} Vice-Président, rappelle le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016 du budget « Principal ». Il présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2016 du budget correspondant, dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS Président. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		64 794,32		40 555,75		105 350,07
Opérations de l'exercice	3 172 546,87	3 095 843,63	1 452 696,62	1 215 679,68	4 625 243,49	4 311 523,31
TOTAUX	3 172 546,87	3 160 637,95	1 452 696,62	1 256 235,43	4 625 243,49	4 416 873,38
Résultats de clôture	11 908,92		196 461,19		208 370,11	
Restes à réaliser			168 290,94	188 188,20	168 290,94	188 188,20
TOTAUX CUMULES	3 172 546,87	3 160 637,95	1 620 987,56	1 444 423,63	4 793 534,43	4 605 061,58
RESULTATS DEFINITIFS	11 908,92		176 563,93		188 472,85	

- constate pour la comptabilité du Budget « Principal », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Affectation des résultats

N°02/06-2017 – Affectation des résultats des budgets Logements, Affaires économiques et Principal

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire, que **les Comptes Administratifs 2016 des Budgets:**

- « **Principal** » est déficitaire en section de fonctionnement de 76 703,24 € et déficitaire en section d'investissement de 237 016,94 €.

- « **Logements** » est excédentaire en section de fonctionnement de 9 528,69 € et excédentaire en section d'investissement de 21 660,64 €.

- « **Affaires économiques** » est excédentaire en section de fonctionnement de 3 318,28 € et excédentaire en section d'investissement de 54 041,16 €,

Il propose donc d'affecter tout ou partie de ces résultats 2016 comme suit :

« Budget Principal » :

Déficit de fonctionnement clôture 2016 : 11 908,92 €

Déficit d'investissement clôture 2016: 196 461,19 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

002 - Déficit de fonctionnement reporté : 11 908,92 €

001 - Déficit d'investissement reporté : 196 461,19 €

« Budget Logements » :

Excédent de fonctionnement clôture 2016 : 54 100,10 €

Déficit d'investissement clôture 2016 : 11 091,44 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

002 - Excédent de fonctionnement reporté : 43 308,66€

1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 11 091,44 €

001- Déficit d'investissement reporté : 7 934,48 €

« Budget Affaires Economiques » :

Excédent de fonctionnement clôture 2016: 1 079,39 €

Excédent d'investissement clôture 2016 : 45 872 ,26 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :
 1068- Excédents de fonctionnement capitalisés : 1 079,39 €
 001- Excédent d'investissement reporté : 45 872,26 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces propositions et de décide des inscriptions budgétaires telles que proposées.

Attributions de compensation

N°02/07-2017 – attributions de compensation

Monsieur le Président présente le détail des attributions de compensation qui ont été définies par la commission d'évaluation des charges transférées à l'entrée des communes dans le périmètre de la Communauté de Communes Cœur de Brenne :

Attributions de compensation perçues par la collectivité (compte 7321) :

Azay le Ferron	7 982,85
Mézières en Brenne	2 423,65
Migné	8 602,36
Obterre	12 212,54
Saulnay	3 227,03
Villiers	5 644,11
TOTAL	40 092,54

Attributions de compensation versées par la collectivité (compte 73921) :

Ste Gemme	1 703,32
St Michel en Brenne	5 835,14
Paulnay	1 277,50
Martizay	94 823,00
Lingé	6 803,00
TOTAL	110 441,96

Le Conseil Communautaire en prend acte.

Vote des taux, redevances, participations et subventions 2017

N°02/08 -2017 - Taux d'imposition des taxes additionnelles 2017

Monsieur le Président rend compte des réflexions du Bureau en date du 17 mars 2017, qui propose de fixer les taux des taxes additionnelles 2017 avec une augmentation de 2%, comme suit :

Taxes	Taux 2017
Taxe d'Habitation	12,08%
Taxe sur le Foncier Bâti	4.96%
Taxe sur le Foncier Non -Bâti	15.54%

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces propositions et fixe les taux des taxes additionnelles tels que proposés ci-dessus.

N°02/09-2017- Taux d'imposition de la Contribution Foncière des Entreprises 2017

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire, qu'en 2011, la taxe Professionnelle a été supprimée par l'Etat et qu'une nouvelle contribution a été mise en place. Il s'agit de la contribution Economique du territoire ou CET, qui comprend la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et une part foncière : la cotisation foncière des entreprises (CFE) dont le taux doit être fixé par la Communauté de Communes.

Suite aux réflexions du Bureau, il propose de ne pas augmenter le taux de CFE pour 2017 et de le maintenir à 22,66%. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et fixe les taux de CFE 2017 tel que proposé ci-dessus.

N°02/10-2017 – Taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Monsieur le Président rend compte des réflexions du Bureau en date du 17 mars 2017, qui propose de maintenir le taux pour l'année 2017 à 14,62 %. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et fixe le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2017 tel que proposé ci-dessus.

N°02/11-2017 – Participation pour la collecte des ordures ménagères hors territoire

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le service de ramassage des ordures ménagères peut être amené à collecter certains foyers hors du territoire communautaire. Il rappelle qu'une convention a été signée avec les collectivités concernées et que ce service est facturé selon un coût par habitant fixé chaque année. Aussi, pour 2017, il propose de maintenir ce montant à 77,19 € par équivalent habitant. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et fixe le montant de la participation 2017 pour la collecte des ordures ménagères hors territoire à 77,19 € par équivalent habitant.

N°02/12-2016 – Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire, la délibération n°07/04-2001 du 28 décembre 2001, instaurant la redevance spéciale des Ordures Ménagères. Sur proposition du Bureau, il propose de reconduire le montant et les modalités de calcul de cette redevance pour 2017, comme suit :

<i>ETABLISSEMENTS</i>	<i>Base forfaitaire retenue</i>	<i>Montant Unitaire 2017</i>	<i>Redevance annuelle 2017</i>
Site de Bellebouche	40	77,19 €	3 087,60 €
Parc Animalier de La Haute Touche	30	77,19 €	2 315,70 €
Entreprise « Noiseraie Productions »	15	77,19 €	1 157,85 €
Superette d'Azay-le-Ferron	7	77,19 €	540,33 €
Supérette de Mézières-en-Brenne	7	77,19 €	540,33 €
Maison de Retraite de Mézières-en-Brenne	35	77,19 €	2 701,65 €
Camping d'Azay-le-Ferron	0		FERME
Camping de Mézières-en-Brenne	4	77,19 €	308,76 €
Camping de Migné	1	77,19 €	77,19 €
		Total	10 729,41 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et décide d'appliquer la redevance spéciale pour l'enlèvement des ordures ménagères comme proposé ci-dessus

N°02/13-2017 Attributions de subventions aux associations

Le Président informe le Conseil Communautaire que différentes associations ont adressé des demandes de subventions à la Communauté de Communes. Suite à l'étude de ces dossiers par la commission des Finances, le Bureau propose d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Montant proposé
Budget Principal	
Ecole de tir – Club de tir Brennou	200 €
Twirling Bâton	200 €
Tour Boischaud Champagne Brenne	800 €
Tennis club de Martizay	200 €
Union cycliste de MARTIZAY	200 €
Club de Tennis de Table de MARTIZAY	200 €
Judo club de la Brenne	200 €
Total	2000 €
Office de Tourisme d'AZAY LE FERRON	7 078 €
Office de Tourisme de MEZIERES EN BRENNNE	25 642 €
Total	32 720 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et décide d'attribuer les subventions aux associations tel que proposé ci-dessus.

Vote des budgets 2017

N°02/14-2017 – Vote du Budget primitif « Affaires économiques »

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la proposition de Budget annexe « Affaires économiques » 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
002 – Déficit à reporter	0 €	002 – Excédent à reporter	0 €
011- Charges à caractère général	20 903.00 €	70 – Produits des services du domaine	1 330 €
012- Charges de personnel	25 590.00 €		
65- Autres charges	0 €	74 – Participation du Budget Principal	26 182.69 €
66- Charges financières	19 883.69 €	75 - Autres produits de la gestion courante	55 919.00 €
042 - Amortissements	88 797.00 €	042 - Amortissements	47 194.00 €
TOTAL	155 173.69 €	TOTAL	155 173.69 €

Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
001- Solde d'exécution reporté	0 €	001- Résultat d'investissement reporté	45 872.26 €
23- Immobilisations	414 495.00 €	13- Subventions d'équipement	145 800.00 €
16- Remboursement de la dette	58 380.00 €	16- Emprunts et dettes assimilés	267 410.35 €
040- Amortissements	47 194.00 €	040- Amortissements	88 797.00 €
041- Amortissements	6 420.00 €	041- Amortissements	6 420.00 €
21 – Immobilisations corporelles	34 350.00 €	024 – Produits des cessions d'immobilisations	5 460.00 €
		1068- Excédent de fonctionnement	1 079.39 €
TOTAL	560 839.00 €	TOTAL	560 839.00 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 19 voix Pour et 2 abstentions (Mesdames Simone PROT et Martine PRAULT), adopte ce budget comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 155 173.69 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 560 839.00 €

N°02/15-2017 – Vote du Budget primitif « Logements »

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la proposition de Budget annexe « Logements » 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011- Charges à caractère général	72 758.72€	002- Excédent de fonctionnement reporté	43 308.66 €
012 – Charges de personnel	30 625.00 €		
022-dépenses imprévues	7 162.00€	70 – Produits des services du domaine	3 429.00 €
023 – virement à la section d'investissement	0 €		
65 – Autres charges de gestion courante	140.56 €		
66- Charges financières	21 695.38 €	75 - Autres produits de la gestion courante (loyers)	166 131.00 €
042 - Amortissements	137 136.00 €	042 - Amortissements	56 649.00 €
TOTAL	269 517.66 €	TOTAL	269 517.66 €

Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
001- Solde d'exécution reporté	7 934,48 €	13- Subventions d'équipement	0 €
16- Remboursement de la dette	107 290,00 €	16- Emprunts et dettes assimilés	71 467,87€
21- Immobilisations	0,00 €	040- Amortissements	137 136,00 €
23- Immobilisations	48 338,83 €	1068- Excédent de fonctionnement	11 091,44 €
		021- virement de la section de fonctionnement	0 €
040- Amortissements	56 649,00 €	10222- FCTVA	517,00 €
TOTAL	220 212,31 €	TOTAL	220 212,21 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 19 voix Pour et 2 abstentions (Mesdames Simone PROT et Martine PRAULT), adopte ce budget comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 269 517,66 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 220 212,31 €

N°02/16-2017 – Vote du Budget primitif « Principal »

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la proposition de Budget principal 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
002- Déficit de fonctionnement reporté	11 908,92 €	002- Excédent de fonctionnement reporté	
011- Charges à caractère général	1 031 268,34 €	013 – Atténuations de charges	5 300,00 €
012- Charges de personnel	1 061 810,00 €	70 – Produits des services du domaine	265 014,80 €
022- Dépenses Imprévues	2 000,00 €	73 – Impôts et taxes	1 874 082,00 €
014- Atténuations de produits	309 242,00 €	74 – Dotations et participations	629 686,29 €
65 – Indemnités des élus	58 211,00 €	75 - Autres produits de la gestion courante	1 350,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	53 456,00 €	77 – Produits exceptionnels	300,00 €
66 - Charges financières	13 482,14 €	042 - Amortissements	148 760,00€
67 – Charges exceptionnelles	26 182,69 €	744 - FCTVA	11 070,00 €
042 - Amortissements	368 002,00 €		
TOTAL	2 935 563,09 €	TOTAL	2 935 563,09 €

Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
001 - Déficit reporté	196 461,19 €	13- Subventions d'équipement	372 014,43 €
16- Remboursement de la dette	71 170,00 €	16- Emprunts et dettes assimilés	273 697,24 €
20 – Immobilisations incorporelles	51 790,00 €	040- Amortissements	368 002,00 €
21- Immobilisations corporelles	126 702,00 €	10222- FCTVA	115 025,00 €
23- Immobilisations corporelles en cours	533 855,48 €		
040- Amortissements	148 760,00 €		
TOTAL	1 128 738,67 €	TOTAL	1 128 738,67 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 19 voix Pour et 2 abstentions (Mesdames Simone PROT et Martine PRAULT), adopte ce budget comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 935 563,09 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 128 738,67 €

02/17-2017 – Participation du budget « Principal » au budget « Affaires économiques »

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'afin d'équilibrer le budget annexe « Affaires économiques » 2017, il est nécessaire de prévoir une participation du budget «Principal », d'un montant de **26 182,69 €**. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Départ de Monsieur Sébastien LALANGE

Emprunts

N°02/18-2017 – Réalisation d'emprunts

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que les opérations de construction de la Maison de Services Au Public, d'aménagement de la place Jean Moulin à Mézières et l'acquisition d'un camion porteur équipé d'un bras de levage sont maintenant achevées. Afin de financer la part restant à la charge de la collectivité de ces trois opérations, il est nécessaire de réaliser les emprunts suivants :

Budget Principal :

Construction de la MSAP : 118 400 €

Aménagement de la Place Jean Moulin à Mézières : 58 500 €

Acquisition d'un camion porteur équipé d'un bras de levage : 67 700 €

Il précise qu'une consultation auprès de différentes banques a été lancée. Suite à l'analyse des offres, il propose de contracter :

- Auprès du Crédit Mutuel, deux emprunts aux conditions suivantes :

Construction de la MSAP :

Montant : 118 400 €

Durée : 20 ans

Périodicité : trimestrielle par échéance constante

Taux annuel fixe : 1.50 %

Charge de remboursement trimestrielle : 1 715,84 €

Frais : 150 €

Aménagement de la place de Mézières :

Montant : 58 500 €

Durée : 15 ans

Périodicité : trimestrielle par échéance constante

Taux annuel fixe : 1.20 %

Charge de remboursement trimestrielle : 1 066,84 €

Frais : 150 €

- Auprès de la Caisse d'Epargne, un emprunt aux conditions suivantes :

Acquisition d'un camion porteur équipé d'un bras de levage :

Montant : 67 700 €

Durée : 7 ans

Périodicité : trimestrielle par échéance constante

Taux annuel fixe : 0.70 %

Charge de remboursement trimestrielle : 2 479,69 €

Frais : 100 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition du Président aux conditions ci-dessus citées, et le charge de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces emprunts.

Admissions en non-valeur

N°02/19-2017 – Budget logements : admissions en non-valeur

Monsieur le Président présente la proposition du Trésorier, d'admission en non-valeur des titres suivants :

- Titre N°192/ 2007 émis pour un montant global de 90,11 € € pour le motif suivant : poursuite sans effet.

- Titre N°42/ 2007 émis pour un montant global de 18,63 € pour le motif suivant : Reste à réaliser inférieur au seuil de poursuite.

- Titre N°66/ 2013 émis pour un montant global de 5,56 € pour le motif suivant : Reste à réaliser inférieur au seuil de poursuite.

- Titre N°185/ 2014 émis pour un montant global de 0,02 € pour le motif suivant : Reste à réaliser inférieur au seuil de poursuite.

- Titre N°215/ 2014 émis pour un montant global de 3,47 € pour le motif suivant : Reste à réaliser inférieur au seuil de poursuite.

- Titre N°344/ 2014 émis pour un montant global de 1,36 € pour le motif suivant : Reste à réaliser inférieur au seuil de poursuite.
- Titre N°318/ 2015 émis pour un montant global de 19,75 € pour le motif suivant : Reste à réaliser inférieur au seuil de poursuite.
- Titre N°10/ 2015 émis pour un montant global de 1,60 € pour le motif suivant : Reste à réaliser inférieur au seuil de poursuite.
- Titre N°11/ 2016 émis pour un montant global de 0,03 € pour le motif suivant : Reste à réaliser inférieur au seuil de poursuite.
- Titre N°38/ 2016 émis pour un montant global de 0,03 € pour le motif suivant : Reste à réaliser inférieur au seuil de poursuite.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition du Président et décide d'admettre en non-valeur, l'intégralité des titres de recettes listés ci-dessus. Soit un montant total de 140,56 €.

Départ de Monsieur PROUTEAU et de sa suppléante, Madame PAULMIER.

Amortissements

N°02/20-2017 – Arrêt de la comptabilisation des amortissements pour les travaux de voirie et des Cœurs de villages

Le Président rappelle les délibérations N°02/12-2003 du 7 mars 2003 fixant la durée d'amortissement travaux de voirie à 12 ans, et N°03/10-2005 du 29 mars 2005 fixant la durée d'amortissement pour les opérations d'aménagement des Cœur de Villages à 30 ans.

Il propose, qu'à compter de 2017, la Communauté de Communes Cœur de Brenne ne comptabilise plus les amortissements liés aux travaux de voirie et des cœurs de village.

En effet, il fait référence à la question n° 59009 publiée au Journal Officiel le 1^{er} mars 2005 – page 2107 et à sa réponse publiée au JO le 31 mai 2005 – page 5642. « *En matière de voirie, il convient d'indiquer qu'aucun amortissement n'est pratiqué par les collectivités locales sur les travaux d'investissement de voirie. Il s'agit en effet d'immobilisations particulières dont la durée de vie ne peut être limitée dans le temps puisque les collectivités ont l'obligation de les maintenir de manière permanente en bon état d'entretien* ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne plus comptabiliser les amortissements liés aux opérations de travaux de voirie et d'aménagement des cœurs de village à compter de 2017.

Régies de recettes

N°02/21-2017 – Retrait des régies de recettes des services « Accueil ados » et « CLSH »

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que pour les services de l'Accueil Ados de Saint Michel-en-Brenne et du Centre de loisirs, il avait été créé des régies de recettes afin de permettre aux parents de régler les prestations directement auprès des agents. Compte tenu du changement intervenu dans l'organisation de ces services, notamment la facturation directe par titre de recettes, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de supprimer les régies de recettes N° 94610 – Ados et N° 94603- CLSH à partir du 1er avril 2017.

Voirie

N°02/22-2017 - Lancement de la consultation pour les travaux du programme Voirie 2017

Monsieur le Président de la commission Voirie rappelle le programme de modernisation de la voirie communautaire présenté dans le débat d'orientations budgétaire 2017. Afin de permettre la réalisation de ces travaux dès le printemps, il propose de lancer la consultation des entreprises sous forme d'un marché à procédure adaptée comportant trois lots :

- lot n° 1 : Reprofilages et tapis aux enrobés froids.
- lot n° 2 : ECF
- lot n° 3 : Assainissement, création de fossés.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à lancer la consultation des entreprises sous forme d'un marché à procédure adaptée.

N°02/23-2017 – Consultation pour l'achat de fournitures pour l'entretien de la voirie

Monsieur le Président de la commission Voirie rappelle la mise en place du service d'entretien de la voirie communautaire en régie. Afin, d'assurer les travaux d'entretien il est nécessaire d'acquérir les fournitures indispensables à leur réalisation. Pour ce faire il propose de lancer, sous forme d'un marché à procédure adaptée, la consultation d'entreprises pour l'acquisition de fournitures d'entretien de la voirie (granulats et liants).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à lancer la consultation des entreprises sous forme d'un marché à procédure adaptée.

N°02/24-2017 – Demande de classement du chemin de Tranchemule, Commune de Migné, dans la voirie Communautaire :

Monsieur le Président de la commission Voirie fait part au conseil communautaire de la demande de classement dans la voirie communautaire du chemin de « Tranchemule » présentée par la Commune de Migné.

Le Bureau, après avoir étudié cette demande lors de ses réunions des 19 janvier et 17 mars 2017, propose de ne pas retenir cette demande. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas intégrer le chemin rural de « Tranchemule » commune de Migné dans la voirie communautaire.

Affaires économiques

N°02/25-2017 - Projet de création d'un multiservices à Paulnay : Demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de création d'un commerce multiservices à Paulnay afin de maintenir le dernier commerce du village, et présente le plan de financement prévisionnel de cette opération :

Coût prévisionnel (HT) :

Travaux	414 100 €
Matériel	17 000 €
Honoraires architecte 7.95%	34 272 €
Frais divers (SPS- Contrôle technique – diagnostics amiante et plomb avant travaux- Etude de sol – Plan topographique)	7 490 €
Total HT	472 862 €

Recettes :

Région Centre – CRST 30 %	141 859 €
Etat – DETR - 30 %	141 859 €
Réserve Parlementaire	
Demandée auprès du député Jean-Paul CHANTEGUET	10 000 €
Communauté de Communes Cœur de Brenne (Emprunt)	179 144 €
Total	472 862 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de création d'un commerce multiservices à Paulnay, et sollicite de l'État une subvention au titre de la réserve parlementaire du député Jean-Paul CHANTEGUET. Il approuve également le plan de financement présenté, et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce projet. Il accepte de ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier de subvention ne soit déclaré complet par la section des subventions du Ministère de l'intérieur. Il Prend l'engagement d'inscrire la part communale restant à charge en budget d'investissement au titre de l'année 2017.

N°02/26-2017 – ZA des Noraies à Mézières : vente de terrain :

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la demande de Monsieur Lionel GOUDEAU, gérant la SCI GOUD BOX dont le siège social est sis 1, rue Fernand Poitevin à 36290 SAINT MICHEL EN BRENNE, concernant son projet d'acquisition d'un terrain sur la ZA des Noraies à MEZIERES EN BRENNE d'une superficie de 3 508 m² pour y implanter un bâtiment professionnel. Aussi, il propose d'accepter cette demande.

La vente au profit de la SCI GOUD BOX sera régularisée par acte notarié rédigé par Maître LUTHIER, au montant de 1,40 € HT le m² soit 1,68 € TTC conformément à la délibération N°01/03-2016. Les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de vendre au profit de la SCI GOUD BOX un terrain d'une superficie de 3 508 m², issu de la division de la parcelle cadastrée ZA 51 commune de Mézières en Brenne, au montant de 1,40 € HT le m² soit 1,68 € TTC.

Il décide que la vente sera régularisée par acte notarié rédigé par Maître Bruno LUTHIER, Notaire à MEZIERES EN BRENNNE, et que les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Le Président est autorisé à signer le compromis de vente ainsi que l'acte de vente qui suivra.

N°02/27-2017 – Construction d'un atelier relais de 300 m² à MEZIERES EN BRENNNE : Avenants au marché de travaux

Monsieur le Président de la commission d'appel d'offres informe le conseil que des devis en plus-value et moins-value ont été présentés par les entreprises dans le cadre du marché de travaux pour la construction d'un atelier relais de 300 m² à MEZIERES-EN-BRENNNE. Il présente les conclusions de la commission d'appel d'offres qui propose d'accepter les devis suivants :

Lot N°1 «VRD» - EUROVIA :

Modification du linéaire de clôture	- 1 440,00 € HT
Extensions de réseaux	+ 2 928,79 € HT
Soit une plus-value de	+ 1 488,79 € HT

Lot N°6 «Menuiseries extérieures» - DENIOT :

Fourniture et pose d'habillage Mural en Stratifié	- 2 100,00 € HT
Fourniture et pose de protections de portes en alu	+ 1 202,00 € HT
Fourniture et pose de panneaux d'OSB (protection des cloisons coté ateliers)	+ 898,00 € HT
Soit un total de	0,00 € HT

Lot N°9 « Electricité » – EMB Mitterrand :

Fourniture et pose d'un câble d'alimentation	+ 1 105,80 € HT
Soit une plus-value de	+ 1 105,80 € HT

Soit une plus-value totale de + 2 594,59 € HT

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré par 16 voix Pour et 3 Abstentions, accepte les propositions de la commission d'appel d'offres et autorise le Président à signer les avenants correspondants.

Economies d'énergie

Résultat de la consultation pour choix du Bureau d'Etude pour la réalisation de l'étude hydrogéologique et le forage d'essai pour le projet de réseau de chaleur de Mézières.

Cette délibération est ajournée. La Commission d'Appel d'Offres demande des compléments d'information pour comparer les devis.

Assurances

N°02/29-2017 – Lancement de la consultation pour la souscription des contrats d'assurance de la collectivité

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de lancer une consultation pour la souscription des contrats d'assurance de la collectivité, sous forme de procédure adaptée composée de 5 lots répartis comme suit :

- Lot 1- Bâtiments
- Lot 2- Responsabilité civile
- Lot 3- Véhicules
- Lot 4- Matériel informatique bris de machine
- Lot 5- Protection juridique

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à lancer la consultation des entreprises sous forme d'un marché à procédure adaptée.

Aménagements Publics

N°02/30-2017 – Aménagement de la Place Jean Moulin à Mézières : avenant à la convention entre la CDC et la Commune de Mézières pour la réalisation des travaux et leur financement

Monsieur le Président de la commission « travaux bâtiments - transition énergétique » rappelle la réalisation des travaux d'aménagement de la place Jean Moulin à Mézières-en-Brenne. En application de la délibération N°02/30-2016, une convention ayant pour objet d'organiser la répartition des dépenses réalisées dans le cadre de cette opération a été signée entre la Communauté de Communes « Cœur de Brenne » et la commune de Mézières-en-Brenne. L'opération étant maintenant clôturée, il convient d'arrêter le plan de financement définitif de cette opération précisant le montant de la participation de la Communauté de Communes Cœur de Brenne et celle de la Commune de Mézières-en-Brenne et de l'acter dans un avenant à la convention cité en objet. Il présente le projet d'avenant annexé à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le projet d'avenant tel que joint à la présente délibération et autorise le Président à le signer.

Loi NOTRe – Compétence tourisme

N°02/31-2017 – Compétence tourisme : modification des représentants au sein de l'entente intercommunale

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération relative à la création d'une entente avec les communautés de communes voisines et le Parc Naturel Régional de la Brenne. Conformément aux dispositions des articles L5221-1 et L5221-2 du CCGT, trois membres ont été désignés pour représenter la Communauté de Communes Cœur de Brenne : Messieurs Jean-Louis CAMUS, Sébastien LALANGE et Madame Martine PRAULT. Monsieur BOSCARINO a été désigné comme membre suppléant ; proposition rejetée par le contrôle de légalité. Depuis lors Madame PRAULT a fait part de son impossibilité d'assister aux réunions et a proposé de laisser sa place à Monsieur BOSCARINO. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte cette proposition et désigne Messieurs Jean-Louis CAMUS, Sébastien LALANGE et Robert BOSCARINO pour représenter la Communauté de Communes au sein de cette entente.

Indemnités de fonction

N°02/32-2017 – Indemnité de fonction du Président et des Vice-présidents

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la revalorisation des indemnités des élus à compter du 1^{er} février 2017 suite au décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017. Les indemnités de fonction des élus locaux sont fixées en pourcentage du traitement brut correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique. Il propose d'appliquer les taux suivants :

- 32,25% de l'indice brut terminal pour le Président
- 15 % de l'indice brut terminal pour les vice-présidents

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par voix 12 POUR, 1 voix Contre (Monsieur TELLIER) et 2 Abstentions (Monsieur MARIN et Mme DANVY), accepte la proposition du Président.

Monsieur TELLIER précise qu'en période de restriction budgétaire, une augmentation des indemnités est mal venue, et que tout le monde doit faire un effort.

Services au public

N°02/33-2017 – Soutien à l'hôpital du Blanc

Compte tenu de la situation de l'hôpital du Blanc, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer POUR L'HOPITAL DU BLANC et CONTRE LE DEMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, considérant que les hôpitaux de premier recours sont INDISPENSABLES à la vie. Par leur proximité ils limitent les coûts et les effets induits des déplacements. Pour des raisons d'aménagement du territoire, demande :

- que la solidarité nationale joue pour préserver cet hôpital de proximité avec au minimum ses compétences actuelles.
- le respect du protocole d'accord tripartite ARS-CH de Châteauroux et du Blanc, d'avril 2016 qui stipulait que les objectifs de la fusion étaient :
 - le maintien de la chirurgie complète et ambulatoire.
 - le maintien de la maternité avec toutes les prérogatives d'une maternité de niveau 1, sans restriction, avec la mise en place d'un stock permanent de cinq poches de plasma lyophilisé pour compléter en cas d'urgence hémorragique les cinq concentrés de globules rouges.
 - le rétablissement de conventions équitables avec le CHU de Poitiers.
 - l'orientation systématique vers les URGENCES du BLANC des personnes du bassin de santé du Blanc ayant appelé le 15 ou le 18, sauf urgence vitale ;
 - une véritable autonomie de gestion du site du Blanc. avec maintien des services administratifs
- le maintien de l'institut de formation en soins infirmiers et aides-soignants indispensable pour garantir un nombre de soignants suffisant.
- Rappelle le protocole d'accord concernant le principe de la fusion des deux établissements de santé

Point ajoutés à l'ordre du jour :

Logements

N°02/34-2017- Mise à l'étude du projet de réhabilitation de l'ancien presbytère de Mézières -en -Brenne en habitat regroupé pour personnes âgées.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que l'EHPAD de Mézières-en-Brenne, propriétaire de l'ancien presbytère contigu à l'établissement, lui a présenté le projet de réhabilitation de ce bâtiment en habitat regroupé pour personnes âgées. Or, l'EHPAD ne peut bénéficier des financements pour ce projet dans le cadre de la création d'une Résidence Autonomie. Aussi, il propose que la Communauté de Communes Cœur de Brenne, compétente en logement, prenne en charge ce dossier afin de le mettre à l'étude. Pour se faire, il propose de lancer une consultation pour missionner un architecte. Il précise que le bâtiment serait mis à disposition de la Communauté de Communes par bail emphytéotique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre à l'étude le projet de réhabilitation du bâtiment sis sur la parcelle AB 241 – commune de Mézières-en-Brenne en habitat regroupé pour personnes âgées. Il autorise le Président à lancer une consultation pour missionner un architecte chargé de la maîtrise d'œuvre de ce projet, et à signer le Bail emphytéotique nécessaire à l'exercice de la compétence « logements ».

Affaires économiques

N°02/28-2017 - Construction d'un commerce Multiservices à Paulnay – assujettissement à la TVA

Monsieur le Président rappelle le projet de construction d'un commerce multiservices à PAULNAY. Il précise que la Communauté de Communes a la possibilité d'opter pour l'assujettissement à la TVA de cette opération.

Il propose d'opter pour l'assujettissement à la TVA de cette opération à compter du 1er avril 2017 avec une option trimestrielle. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'opter pour l'assujettissement à la TVA de cette opération à compter du 1er avril 2017 avec une option trimestrielle.

Fait à St Michel en Brenne, le 10 avril 2017

Le Président,

Jean-Louis CAMUS

